



Mars / Avril 2026

Date limite d'inscription le 27 février



Nom du responsable légal : ☐M. ☐Mme

→ Indiquez-le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	_ _ / _ _ / _ _ _ _
NOM :		PRÉNOM :			_ _ / _ _ / _ _ _ _
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	_ _ / _ _ / _ _ _ _



Adresse complète :



Téléphone : _ _ _ _ _ Mail :



N° allocataire CAF : ☐☐☐☐☐☐☐☐
(Obligatoire)

QF :
(7 chiffres + 1 lettre)
(le QF de référence pour l'année 2026 est celui de janvier 2026)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2025/ 2026 une fiche de renseignements sanitaires ? oui ☐ non ☐
(Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie, au bureau et sur le site de Cigales et Grillons)

Mercredi	04/03	11/03	18/03	25/03
Heure d'arrivée	h....	h....	h....	h....
Matin avec repas	☐	☐	☐	☐
Après-midi avec repas	☐	☐	Journée complète	☐
Heure de départ	h....	h....	h....	h....

Mercredi	01/04	08/0	15/04	22/04	29/04
Heure d'arrivée	h....	h....			h....
Matin avec repas	☐	☐	VACANCES		☐
Après-midi avec repas	Journée complète	☐		VACANCES	☐
Heure de départ	h....	h....			h....

LE PAIEMENT EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre



☐ **Par carte bancaire**
Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15



☐ **Par chèques**
A l'ordre de Cigales et Grillons
(précisez au dos de votre chèque le nom et prénom de l'enfant)



☐ **Par chèques vacances ANCV ou ANCV Connect**
☐ **Par tickets CESU papier uniquement**



A Le Signature :



Mars / Avril 2026

Date limite d'inscription le 27 février



Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Bou.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

► Lieux :

 Horaire des garderies A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h30	 Accueil de Loisirs 7 place du Bourg 45430 BOU Tél : 02.38.69.15.24	 N'hésitez pas à nous contacter pour toute question Le 27 février : Date limite d'inscription
--	---	--

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque mercredi (sauf jour férié).

De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné et de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h30.

Le matin avec repas : Accueil de 09h00 à 13h30 avec une possibilité d'arrivée de 07h30 à 09h00 et de départ échelonné de 13h15 à 13h30.

L'après-midi avec repas et goûter : Accueil de 11h45 à 17h avec une possibilité d'arrivée de 11h45 à 12h et de départ échelonné 17h à 18h30

Conditions d'inscription et modalité de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier) ou au centre de loisirs de Bou.

* La **date limite d'inscription est fixée au 27 février 2026**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

* Les inscriptions se font à la journée (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

Quotient	Prix journée
inf à 999	15 €
1000 à 1199	16 €
1200 à 1399	17 €
1400 à 1599	18 €
1600 à 1799	19 €
1800 à 1999	20 €
2000 à 2499	21 €
sup à 2500	22 €



Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

Par chèques

(à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)

Par carte bancaire (nous contacter)

Par chèques vacances ANCV, ANCV Connect ou tickets CESU papier uniquement

Annulation :

* Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes :

Présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs

* Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

* En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.